

Concours de recrutement des personnels de direction (CRPD) – session 2021

GUIDE À DESTINATION DU CANDIDAT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

- Ce guide d'aide ne se substitue pas aux conseils donnés dans les rapports des jurys disponibles sur : www.education.gouv.fr/siac4
- L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de ne pas attendre la publication des résultats d'admissibilité pour préparer le dossier de présentation à établir en vue de l'épreuve orale d'admission.
- **Vous devez conserver une copie numérique de votre dossier de présentation avant tout envoi.**
- Le dossier de présentation dûment complété, devra être envoyé, **uniquement par les candidats déclarés admissibles**, obligatoirement par voie postale, en recommandé simple, au plus tard le **jeudi 11 mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Direction générale des ressources humaines
Bureau DGRH D5 – Dossier CRPD
72 rue Regnault
75 243 PARIS CEDEX 13

*Lire très attentivement l'ensemble du guide avant de
commencer la constitution de votre dossier de
présentation*

Textes de référence :

- Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Arrêté du 21 août 2006 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Arrêté du 30 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Note de service du 5 octobre 2020 relative aux concours de recrutements et examens professionnels d'avancement de grade – session 2021.

Calendrier :

- Inscriptions au concours sur www.education.gouv.fr/siac4 : du mardi 13 octobre 2020, à partir de 12 heures, heure de Paris, au jeudi 12 novembre 2020, 17 heures, heure de Paris ;
- Envoi des pièces justificatives au service académique en charge de votre inscription : au plus tard le lundi 23 novembre 2020 ;
- Epreuve écrite d'admissibilité : mercredi 13 janvier 2021 ;
- Publication des résultats d'admissibilité (<http://www.publignetde.education.fr>) : fin février 2021 ;
- **Date limite d'envoi du dossier de présentation en recommandé simple : au plus tard le jeudi 11 mars 2021 ;**
- Epreuve orale d'admission (calendrier prévisionnel) : oraux délocalisés en Outre-mer du 12 au 16 avril 2021, oraux au SIEC du 6 au 9 avril 2021 et du 19 et 23 avril 2021 : se référer à la date qui figurera sur votre convocation individuelle, laquelle sera envoyée uniquement par courrier postal (métropole) ou par courrier électronique (Outre-mer et étranger) ;
- Publication des résultats d'admission (<http://www.publignetde.education.fr>) : fin avril 2021.



Informations et conseils importants

- Aucun dossier de présentation n'est adressé par votre service académique d'inscription. Le dossier de présentation est disponible en téléchargement sur www.education.gouv.fr/siac4, à compter du mardi 13 octobre 2020, date d'ouverture des inscriptions aux concours.
- Veillez à ne pas attendre la publication des résultats d'admissibilité pour préparer votre dossier.
- Seuls les candidats déclarés admissibles doivent retourner leur dossier de présentation. Par conséquent, dès publication des résultats et en cas d'admissibilité, vous devrez retourner votre dossier de présentation complété, au plus tard à la date et l'adresse indiquées en 1^{re} page de ce guide.
- L'absence de dossier de présentation ou sa transmission après le 11 mars 2021 entraînera l'élimination du candidat. Aucune pièce complémentaire au dossier de présentation transmise par le candidat après cette même date ne sera prise en compte.
- Votre dossier devra être soit dactylographié, soit complété de façon manuscrite (attention : le CV, le rapport d'activités et la lettre de motivation doivent être dactylographiés dans tous les cas). Il convient

de respecter impérativement le format des pages et des tableaux et de ne compléter que les cases ou espaces prévus à cet effet ;

- Votre dossier devra être relié.

Votre identité

Remplir tous les espaces prévus à cet effet, avec signature obligatoire.

Académie d'inscription : inscrivez le nom de l'académie de votre résidence administrative en toutes lettres. Pour les candidats du SIEC, spécifiez l'académie d'origine : Paris, Créteil ou Versailles. Pour les candidats exerçant dans un pays étranger, indiquez l'académie choisie lors de l'inscription.

Nom de famille = nom de naissance (en majuscules).

Photo d'identité : mentionnez vos nom(s), prénom(s) au dos et l'agrafer.

Corps d'appartenance actuel : en toutes lettres et précisez le grade (ex : professeur agrégé de classe normale).

Fonction / discipline : précisez la fonction exacte exercée actuellement (ex : enseignant de lettres modernes, enseignant de mathématiques, faisant-fonction de personnel de direction, etc.).

Mél : saisir l'adresse de messagerie électronique renseignée lors de votre inscription et permettant de vous contacter durant toute la période d'organisation du recrutement.

Vos diplômes ou titres obtenus, ainsi que les éventuelles certifications obtenues

À inscrire du plus récent au plus ancien.

Votre curriculum vitae

Votre curriculum vitae doit être dactylographié et ne pas dépasser 2 pages.

La police de caractères utilisée doit être Arial taille 11 ou Times New Roman taille 12.

Votre rapport d'activités

Vous indiquez, **en 3 pages dactylographiées maximum**, les éléments décrivant votre activité professionnelle et faisant état des indications sur la part prise, notamment :

- dans les activités d'une équipe pédagogique, disciplinaire ou pluridisciplinaire ;
- dans des expériences ou des recherches pédagogiques ;
- dans des sessions de formation, comme formateur ou comme stagiaire ;
- dans le fonctionnement du centre de documentation et d'information (CDI), des clubs, du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens, plus généralement dans la vie collective de l'établissement ;
- dans l'organisation des relations avec les parents d'élèves ;
- dans toute forme de la vie associative ou toute autre activité professionnelle dans le secteur public ou privé.

Votre lettre de motivation

Limitée à 2 pages dactylographiées maximum en police de caractères Arial taille 11 ou Times New Roman taille 12.

Vos deux dernières appréciations et évaluations

Selon votre corps d'appartenance, ces deux appréciations et évaluations, dont vous avez fait l'objet, peuvent être de nature différente : évaluation pédagogique, notice individuelle de notation administrative, compte-rendu d'entretien professionnel, compte-rendu du rendez-vous de carrière le cas échéant, etc.

En aucun cas, vous ne devez joindre de lettres de recommandation et/ou d'avis de supérieurs hiérarchiques.

Toute omission d'une évaluation récente ne peut jouer qu'en votre défaveur.

Mémo avant d'envoyer votre dossier de présentation :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> je vérifie que mon dossier est complet ; |
| <input type="checkbox"/> je numérote chaque page du dossier ; |
| <input type="checkbox"/> je scanne mon dossier afin d'en avoir une copie numérique ; |
| <input type="checkbox"/> je relie l'ensemble de mon dossier ; |
| <input type="checkbox"/> j'adresse mon dossier, en un seul exemplaire et en recommandé simple, au plus tard le jeudi 11 mars 2021, à l'adresse suivante : |

<p style="text-align: center;">Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports Direction générale des ressources humaines Bureau DGRH D5 – Dossier CRPD 72 rue Regnault 75 243 PARIS CEDEX 13</p>
